



## Après deux décennies de croissance, coup d'arrêt de la création d'emplois en 2019

Auteur : P. Rivoilan

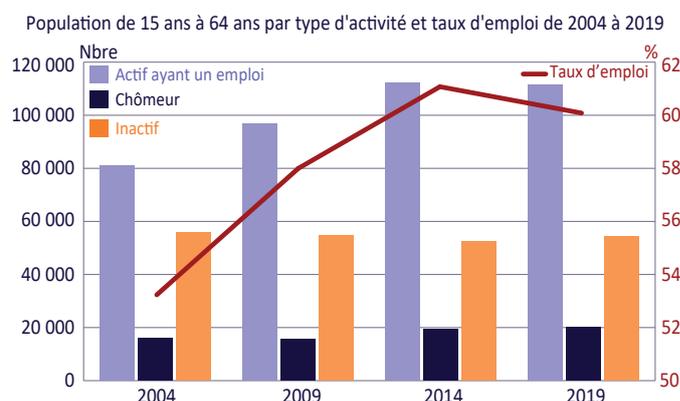
Le ralentissement économique que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis 2012 a progressivement figé les créations d'emploi. L'économie calédonienne a perdu 700 emplois entre 2014 et 2019 alors qu'elle en avait créé 15 000 de 2009 à 2014. Le marché du travail poursuit sa féminisation et les seniors sont davantage actifs. L'emploi a davantage reculé en province Nord. Le secteur des services regroupe trois actifs sur quatre, comme en France. Les contrats précaires et le temps partiel augmentent nettement. La part de l'emploi local remonte mais les écarts entre communautés ne se résorbent pas. Le nombre d'employés diminue et celui des cadres augmente. Seulement un cadre sur dix est Kanak. Un tiers des chômeurs a moins de 25 ans.

### Léger repli du taux d'emploi

Au recensement de 2019, 110 200 personnes en âge de travailler occupent un emploi (*définitions*). Conséquence du ralentissement de l'économie calédonienne, le marché du travail perd 700 emplois entre 2014 et 2019, après en avoir créé 15 000 entre 2004 et 2009 puis encore 15 000 entre 2009 et 2014. La population active occupée diminue pour la première fois depuis la signature des accords de Matignon en 1988. La structure de la population active s'est presque figée depuis 2014. Le nombre de chômeurs au sens du recensement (*définitions*) atteint en 2019 près de 20 000 personnes, soit 3,5 % de plus qu'en 2014. La population inactives (*définitions*) s'établit à 53 500 personnes, soit 3,2 % de plus qu'en 2014.

Le taux d'emploi (*définitions*) traduit les évolutions de la conjoncture économique mais aussi celles de la démographie. En 2019, le taux d'emploi atteint 60 % contre 61 % en 2014. Cette légère baisse survient après une période de vive accélération de l'emploi, engendrée par la construction des deux usines de nickel dans les provinces Sud (Goro) et Nord (Vavouto) et plusieurs autres grands chantiers. Le repli de ce taux reste modéré car il est en partie atténué par la

### Le nombre d'emplois et le taux d'emploi reculent pour la première fois



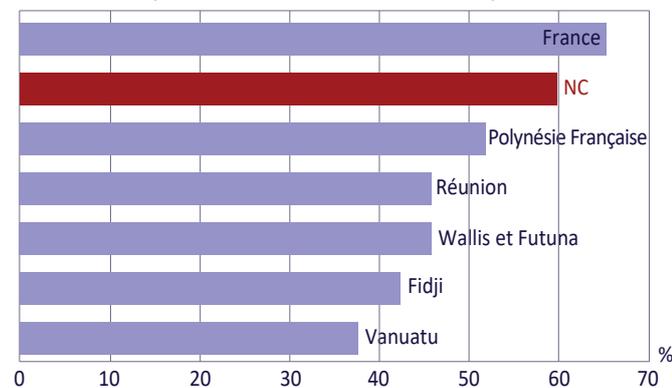
Sources : Insee-Isee, recensements de la population

faible croissance démographique de la Nouvelle-Calédonie depuis 2014 (+0,2 % par an en moyenne). Le départ d'environ 20 000 non natifs a probablement permis à des natifs d'occuper les postes libérés. Malgré ce léger recul, le taux d'emploi calédonien reste le plus élevé de l'outre-mer français et se distingue singulièrement de celui des états insulaires voisins comme Fidji ou le Vanuatu. Il reste toujours inférieur au niveau de la France (65 %).

La population active, qui regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs, compte 130 000 personnes en 2019 comme en 2014. Le taux d'activité (*définitions*) représente les forces de travail : il s'établit à 70,7 % en 2019 contre 71,5 % en 2014. Cet indicateur situe le Caillou au niveau des régions métropolitaines où les taux d'activité sont les plus faibles (Les Hauts de France et la Corse).

### Le taux d'emploi calédonien reste singulier parmi les territoires et les états insulaires voisins

Comparaisons internationales du taux d'emploi

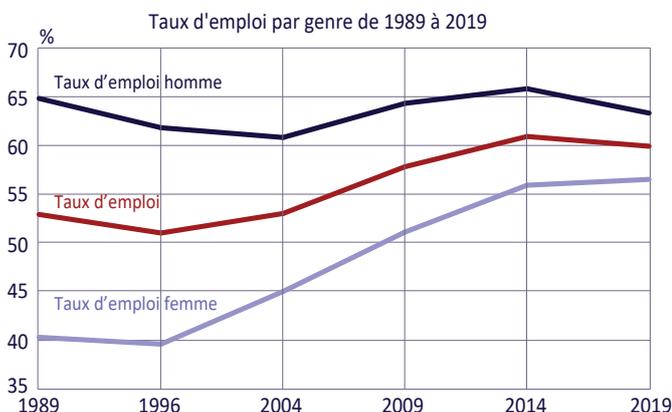


Sources : Insee-Isee, recensements de la population, CPS

### L'emploi des femmes et des séniors progresse

L'emploi continue de se féminiser et les femmes sont toujours plus nombreuses à intégrer le marché du travail, quelle que soit leur communauté. En 2019, 47,2 % des emplois sont occupés par des femmes, contre 45,5 % en 2014 ou 37,5 % en 1989. Le taux d'emploi des femmes a légèrement progressé (de 56,0 % en 2014 à 56,6 % en 2019) alors que celui des hommes a significativement reculé (de 65,9 % à 63,4 %). L'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes s'est donc encore réduit : il n'est plus que de 7 points en 2019, soit un niveau presque identique à celui constaté en métropole. Cet écart était de 13 points en 2009 et de 25 points en 1989. L'élévation du niveau de formation, la croissance du secteur tertiaire, l'ouverture de certains métiers aux femmes mais également le désir accru d'émancipation ont favorisé la féminisation progressive du travail.

### La féminisation du marché du travail se poursuit

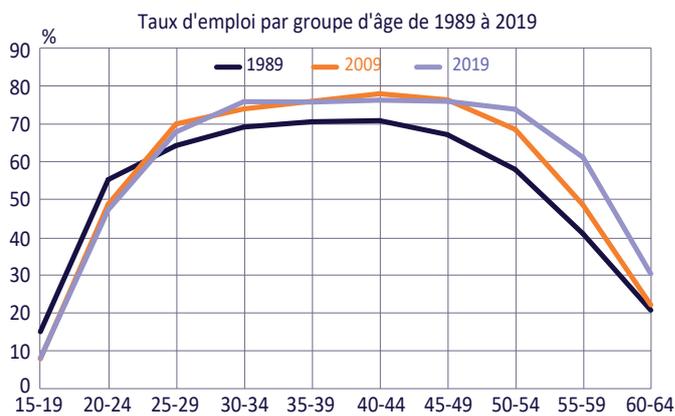


Sources : Insee-Isee, recensements de la population

En parallèle, le taux d'emploi des hommes s'est orienté à la baisse, sous l'influence notamment du recul de la construction, secteur majoritairement masculin. Il faut toutefois noter que les femmes sont deux fois plus exposées au travail à temps partiel que les hommes : près d'une femme sur cinq occupe un emploi à temps partiel, qu'il soit choisi ou subi. Certains secteurs d'activité majoritairement féminins, comme celui des services aux particuliers ou des activités de nettoyage en entreprise sont particulièrement concernés par le temps partiel.

La participation des plus de 55 ans au marché du travail ne cesse de croître et les durées de carrière s'allongent. Le taux d'emploi des 55-59 ans progresse fortement, il atteint 61 % contre 49 % en 2009. Le taux d'emploi des 60-64 ans augmente aussi : 30 % en 2019 contre 22 % en 2009. L'âge moyen de départ à la retraite est de 60 ans dans le secteur privé et de 57 ans dans le secteur public (*données Cafat et Caisse Locale de Retraites*). Les mesures prises ces dernières années pour l'équilibre des caisses de retraite expliquent en partie le recul de l'âge moyen du départ à la retraite. Parmi les personnes en emploi, 14 % sont âgées de 50 ans ou plus, c'est deux fois moins qu'en métropole, où l'âge minimum légal de la retraite est de 62 ans et dont la population est plus âgée. En trente ans, l'emploi n'a reculé que chez les jeunes : le taux d'emploi des 20-24 ans atteint 47 % contre 49 % en 2009 ou 55 % en 1989. L'allongement de la durée des études mais aussi la difficulté à décrocher un premier job en sont les causes principales. Pour toutes les tranches d'âge de 30 à 55 ans, le taux d'emploi se situe en 2019 au-dessus de 70 %.

### Le taux d'emploi des plus de 50 ans progresse



Sources : Insee-Isee, recensements de la population

### 75 % des habitants mais 80 % des emplois concentrés en province Sud

L'activité économique calédonienne reste géographiquement très fortement concentrée. Entre 2014 et 2019, le taux d'emploi a reculé de trois points en province Nord (de 52 % à 49 %), légèrement diminué en province Sud (de 65 % à 64 %) et est resté stable à 40 % aux îles Loyauté.

La province Nord avait gagné plus de quatre mille emplois entre 2009 et 2014, période de construction et de démarrage de Vavouto. Depuis 2014, elle en a perdu plus de mille, répartis essentiellement sur la zone Voh-Koné-Pouembout et Koumac. Ces bassins miniers constituent cependant toujours le poumon économique provincial avec des taux d'emploi supérieurs à 60 %. Un tiers des actifs de cette province est ouvrier. Le marché du travail reste très disparate : Koumac détient le taux d'emploi communal le plus élevé du pays (67 %) et Bélep le plus faible (25 %). A Hienghène, Pouébo et Ponérihouen, communes éloignées des gisements miniers et des grands axes routiers, moins de quatre personnes sur dix en âge de travailler ont un emploi.

La province des îles Loyauté est marquée par la faiblesse persistante de son marché du travail. Les perspectives de développement économique restent obérées par la stagnation du tourisme et la double insularité. La plus grande part de l'activité économique repose sur le secteur public (près de deux emplois sur cinq), l'agriculture et la pêche traditionnelles. Au-delà des limites provinciales, la géographie de l'emploi reflète toujours la dichotomie entre une économie en pleine mutation sur la côte Ouest et une société plus traditionnelle sur la côte Est et les cinq îles. La province Sud polarise toujours quatre emplois sur cinq sur le Caillou. Quasiment toutes les communes de sa côte Ouest ont un taux d'emploi supérieur à 60 %.

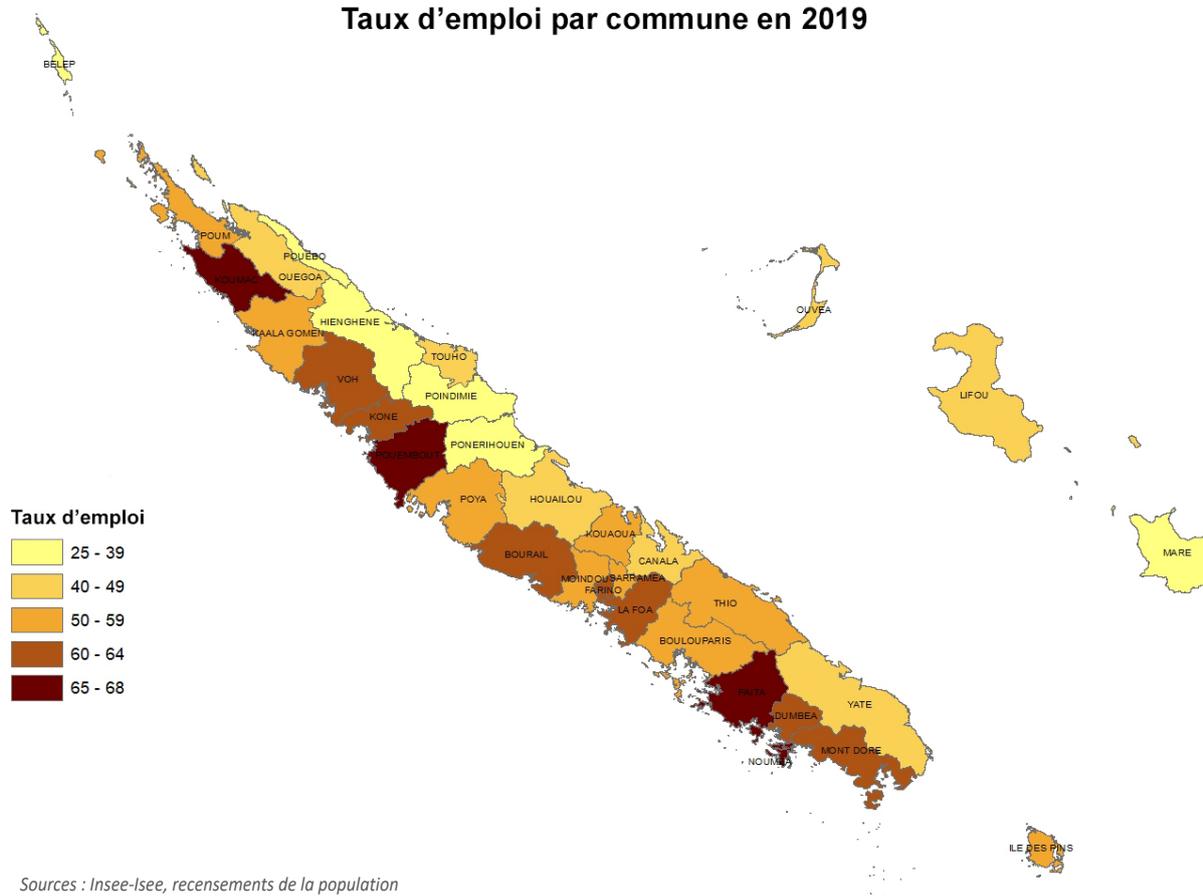
Le Grand Nouméa concentre 73 % des emplois en Nouvelle-Calédonie pour les deux tiers des habitants : dans les quatre communes de l'agglomération urbaine, deux tiers des personnes en âge de travailler sont en emploi, soit un niveau identique à la métropole. Un tiers des Calédoniens vit à Nouméa où est géographiquement implantée la moitié des emplois du Caillou. Parmi les actifs résidant à Dumbéa, Mont-Dore ou Païta, un sur deux travaille dans la capitale. Ce sont plus de 18 000 actifs résidant en périphérie qui effectuent quotidiennement la navette entre leur domicile et Nouméa, lieu de leur travail.

### Trois emplois sur quatre dans les services

En 2019, le secteur d'activité (*définitions*) tertiaire regroupe à lui seul 74 % des personnes en emploi, réparties pour moitié dans les services marchands (commerce, transport, hébergement, communication, finances) et l'autre moitié dans les services non marchands (administration, enseignement, santé). L'industrie emploie 12 % des actifs occupés, devant la construction (9 %) et l'agriculture (5 %). Cette structure de l'emploi est proche de celle la France et des pays développés en général. L'économie calédonienne reste toutefois fortement dépendante du secteur des services et de l'industrie du nickel (*voir encadré n° 1*).

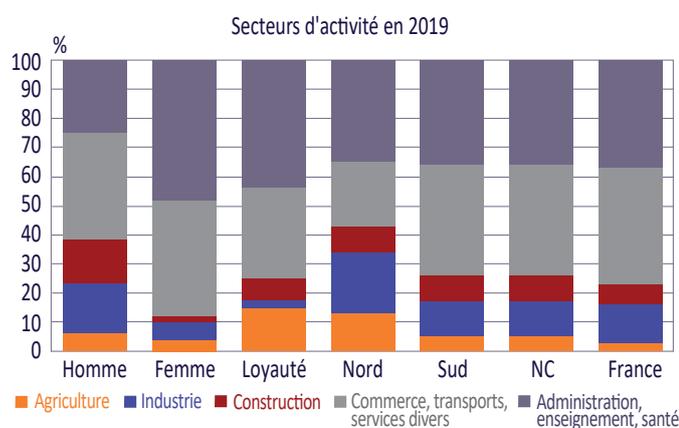
### Les emplois se concentrent à l'Ouest

#### Taux d'emploi par commune en 2019



Le secteur du BTP, longtemps porté par les chantiers d'envvergure de construction d'usines métallurgiques, a perdu plus de 3 000 emplois entre 2014 et 2019. Le nombre d'emplois a également reculé, mais dans une moindre mesure, dans les secteurs de l'immobilier, de la culture et de l'hébergement-restauration. La baisse amorcée depuis quelques années de la population scolaire se traduit également par un recul inédit des effectifs dans l'enseignement. A l'inverse, les secteurs des services aux entreprises ou aux ménages ont davantage recruté depuis cinq ans, ainsi que les secteurs de l'administration publique, de l'agriculture ou du transport. Le secteur de la santé s'est également étoffé, en particulier via l'émergence des services auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, particulièrement les auxiliaires de vie à domicile.

### Le poids de l'industrie est plus marqué en province Nord



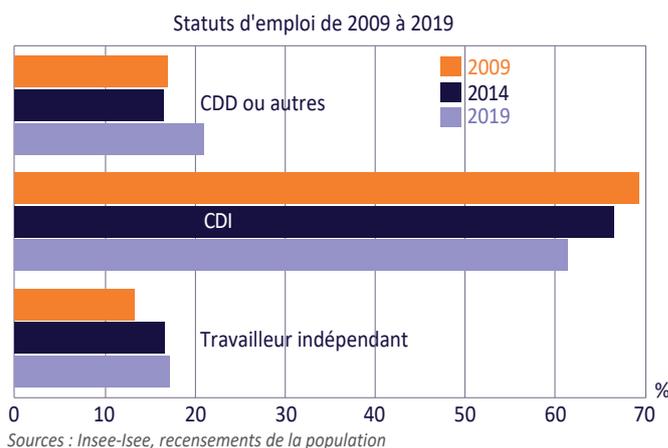
La structure des secteurs d'activité est contrastée selon le genre ou la province. Les femmes travaillent davantage que les hommes dans le secteur tertiaire (88 % contre 62 %). Près d'une femme sur deux travaille dans l'administration, l'enseignement ou la santé contre un homme sur quatre. Les hommes sont nettement majoritaires dans les autres secteurs. Plus d'un tiers des hommes travaille dans l'industrie, la construction ou l'agriculture contre seulement une femme sur dix. Aux Iles Loyauté, plus de 40 % des emplois sont concentrés sur le seul secteur de l'administration, de l'enseignement et de la santé. En lien avec le nickel, la province Nord se singularise par le poids important de l'industrie, qui représente plus d'un emploi sur cinq (voir encadré n° 1). Le secteur de l'agriculture est nettement plus important au Nord et aux Loyauté que dans le Sud. Les Kanak sont surreprésentés dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie et nettement sous-représentés dans le commerce ou le transport. Les non natifs sont quant à eux davantage présents dans l'administration, l'enseignement et la santé.

### La montée des emplois précaires et du temps partiel

En 2019, 83 % des personnes en emploi sont salariées et 17 % sont des travailleurs indépendants ou des chefs

d'entreprise (contre 88 % et 12 % en France). Entre 2014 et 2019, le nombre de non-salariés a légèrement augmenté alors que celui des salariés a un peu diminué. Les travailleurs indépendants sont constitués en grande majorité d'artisans ou de commerçants, mais aussi de chefs d'entreprise, de professions libérales (médecins, avocats, experts comptables, etc.), d'agriculteurs ou d'auto-entrepreneurs. Près des deux tiers des non-salariés sont des hommes. Un Kanak en emploi sur dix exerce une profession non salariée contre un non natif sur quatre.

### Un actif sur cinq est en contrat précaire en 2019



Le nombre de personnes ayant un emploi salarié à durée indéterminée (CDI) a diminué de 74 000 en 2014 à 68 000 en 2019. A l'inverse, le nombre de contrats précaires (CDD, intérim, apprentissage) a augmenté de 18 400 à 23 300. En cinq ans, la part de ces emplois est passée de 17 % à 21 % du total des emplois occupés, salariés ou non : c'est nettement plus qu'en France (11,5 %). Il y a autant d'hommes que de femmes en contrat précaire. Ces contrats touchent davantage la communauté Kanak : 29 % des Kanak contre 17 % des non Kanak. Entre 2014 et 2019, les emplois à temps partiel ont augmenté de 10 400 à 15 000. La main d'œuvre à temps partiel est féminine à 61 %. Un Kanak sur cinq est à temps partiel contre un non Kanak sur dix. Les emplois saisonniers ou intermittents ont également augmenté en cinq ans (de 7 000 à 10 100). Près de deux tiers de ces emplois, liés à l'agriculture le plus souvent, sont occupés par des Kanak.

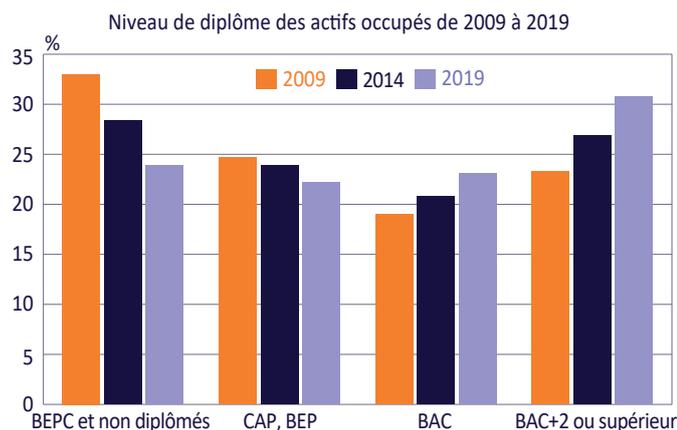
### Les professions exercées sont de plus en plus qualifiées

En 2019, 31 % des personnes occupant un emploi sont diplômées du supérieur contre 23 % en 2009. La part des diplômés du supérieur (bac+2 et plus) sur le marché du travail augmente régulièrement, en lien avec la hausse générale du niveau d'études de l'ensemble de la population (voir encadré n° 2). Cette proportion est plus élevée pour les femmes occupant un emploi (34 %) que pour les hommes (28 %). La part des peu ou pas diplômés,

titulaires au plus du brevet, diminue régulièrement sur le marché du travail : 24 % des actifs en emploi sont peu ou pas diplômés en 2019, contre 33 % en 2009 ou 45 % en 1989. Le poids des titulaires de CAP ou BEP dans l'emploi baisse également, de 25 % en 2009 à 22 % en 2019.

Ces variations sont dues à l'élévation grandissante du niveau des formations parmi les jeunes générations. Contrepartie à cette augmentation générale du niveau de formation, les peu ou pas diplômés sortis du système scolaire se placent plus difficilement dans l'emploi qu'avant : 50 % d'entre eux occupent un emploi en 2019, contre 52 % en 2014 et 65 % en 2009.

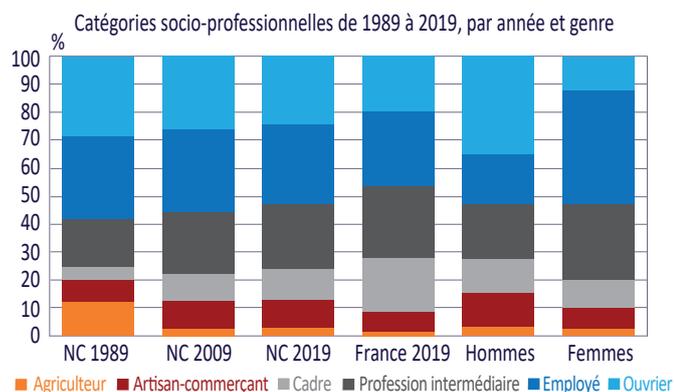
### Le niveau de qualification des emplois continue d'augmenter



Sources : Insee-Isee, recensements de la population

En 2019, plus de la moitié des personnes ayant un emploi sont employés ou ouvriers, 23 % occupent des professions intermédiaires (*définitions*), 11 % sont des cadres (*définitions*), 10 % des artisans-commerçants et 3 % des agriculteurs ou des pêcheurs. Entre 2014 et 2019, le nombre de cadres a augmenté de 1 300 alors que le nombre d'employés ou d'ouvriers a diminué de 2 800. Depuis trente ans, la répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle (*définitions*) s'est profondément modifiée, les professions exercées étant de plus en plus qualifiées. La proportion d'agriculteurs est passée de 12 % à 3 %, celle des ouvriers de 29 % à 24 % et celle des cadres de 4 % à 11 %.

### La tertiarisation de l'emploi se traduit par davantage de cadres et de professions intermédiaires



Sources : Insee-Isee, recensement de la population 2019

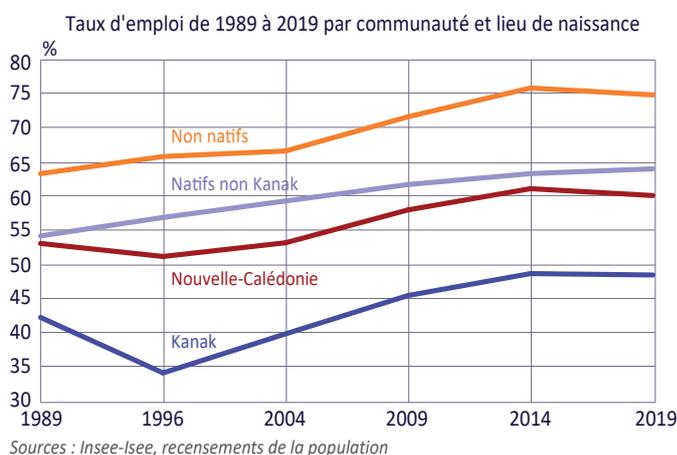
Toutefois, depuis une décennie, la part des agriculteurs remonte doucement, portée par l'essor du maraîchage et de l'agriculture biologique. Le recul des ouvriers est beaucoup plus faible que dans d'autres pays, la Nouvelle-Calédonie ayant été relativement épargnée par la désindustrialisation grâce au nickel. En 2019, 12 300 personnes sont cadres et 25 300 personnes occupent une profession intermédiaire. La tertiarisation du marché du travail se traduit par un poids croissant de ces « CSP+ », groupes sociaux les plus favorisés et aux niveaux de vie plutôt élevés. La proportion des « CSP+ » atteint ainsi 34 % en 2019 contre 32 % en 2009 ou 22 % en 1989 mais demeure néanmoins nettement plus faible qu'en métropole (45 %).

La répartition des catégories socioprofessionnelles diffère selon le genre, même si les différences s'atténuent progressivement. Plus des deux tiers des employés sont des femmes tandis que les trois-quarts des ouvriers, les deux tiers des artisans-commerçants et 60 % des cadres sont des hommes. Deux femmes sur cinq sont des employées. Les métiers les plus fréquents chez les hommes (maçon, artisan en bâtiment, chauffeur routier, conducteur d'engin, mécanicien et agent de sécurité) sont, pour la plupart, encore très peu ouverts aux femmes, malgré une ouverture pour certains d'entre eux (chauffeur de transport en commun, agent de sécurité...) depuis quelques années.

### La remontée de l'emploi local et le lent rééquilibrage

Les deux dernières décennies ont été marquées par des progrès sensibles dans l'accès à l'emploi des différentes populations. Néanmoins, le marché du travail révèle toujours la persistance de profonds écarts selon la communauté d'appartenance et le lieu de naissance. Ainsi, le taux d'emploi en 2019 des Kanak atteint 48 %, 64 % pour les natifs non Kanak et 75 % pour les non natifs. Le taux d'emploi des Européens est le plus élevé (75 %), devant les Asiatiques (70 %), les Tahitiens (63 %), les Métis (61 %), les Wallisiens et Futuniens (58 %) et les Ni-Vanuatu (57 %).

### Les écarts selon la communauté et le lieu de naissance persistent



Sources : Insee-Isee, recensements de la population

De profondes disparités demeurent au sein même de la communauté Kanak. Le taux d'emploi est en effet beaucoup plus faible pour les Kanak en tribu (40 %) que pour ceux vivant ailleurs qu'en zone tribale (56 %). La faiblesse de l'offre d'emploi en brousse, l'éloignement des bassins d'emploi de certaines tribus ainsi que les difficultés logistiques de transport constituent de réels freins à l'embauche.

Face au marché du travail, les déséquilibres communautaires ne se sont pas atténués et les courbes demeurent quasi parallèles : l'écart de taux d'emploi entre Kanak, natifs non Kanak et non natifs s'est même légèrement creusé entre 1989 et 2019. En outre, les Kanak occupent encore le plus souvent des emplois peu qualifiés : 70 % d'entre eux sont ouvriers ou employés en 2019.

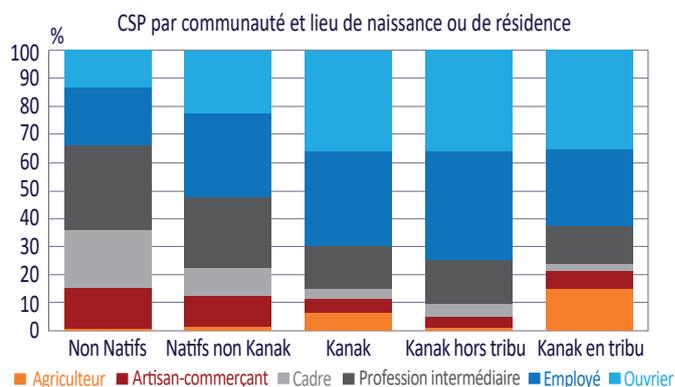
Afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes nées ou durablement installées en Nouvelle-Calédonie, une loi du pays a été adoptée en 2010 relative « à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local ». Pour la première fois depuis au moins trente ans, la part des emplois occupés par des natifs a progressé : elle est passée à 70 % en 2019 alors qu'elle était figée à 65 % à tous les recensements depuis 1989. Cependant, les variations entre 2014 et 2019 restent minimes : le taux d'emploi des non natifs perd un point, celui des natifs non Kanak augmente de 0,7 point et celui des Kanak reste quasi stable. Malgré de réels progrès, il demeure un déficit de jeunes locaux accédant aux formations supérieures : un non natif sur deux possède un diplôme de l'enseignement supérieur contre un natif sur six. Le marché de l'emploi local reste donc confronté à un manque de qualifications et à la difficulté d'adapter en permanence les dispositifs de formation. Sur le Caillou, 32 600 emplois sont occupés par des non natifs dont environ 15 000 par des non natifs ayant moins de 10 ans de présence. Ces actifs résident très majoritairement dans le Grand Nouméa et travaillent davantage dans le secteur public. Les principaux métiers concernés par ces courtes durées de résidence sont ceux de professeur, militaire, policier, cadre et ingénieur. Ils sont aussi surreprésentés dans les professions libérales et dans les professions intermédiaires de la santé.

### Seulement un cadre sur dix est Kanak

Le recensement dénombre 1 400 cadres Kanak en 2019 au lieu de 900 en 2009 ou 140 en 1989. En trente ans, le nombre de cadres Kanak a été multiplié par dix, soit deux fois plus vite que pour les cadres non Kanak (multiplié par cinq). Toutefois, alors qu'un tiers des actifs occupés est Kanak, seulement 10 % des cadres sont Kanak en 2019. La formation des élites est un processus long qui peine à diffuser ses résultats dans tous les secteurs. Les cadres Kanak exercent nettement plus dans le secteur public que dans le privé et quasiment pas dans les professions libérales. Si 15 % des actifs Kanak exercent une profession

intermédiaire, la proportion est près du double chez les non Kanak (28 %). La moitié des actifs « CSP+ » est d'origine européenne (49 %), devant les Kanak (19 %), les Métis (10 %) et les Wallisiens (5 %). Les communautés européenne et asiatique sont surreprésentées parmi les « CSP+ » au contraire des communautés Kanak et Wallisienne. Un actif sur deux se classe parmi les « CSP+ » chez les non natifs, un tiers chez les natifs non Kanak et un sur cinq chez les Kanak.

### Un non natif sur deux est « CSP+ » contre un Kanak sur cinq



Sources : Insee-Isee, recensements de la population

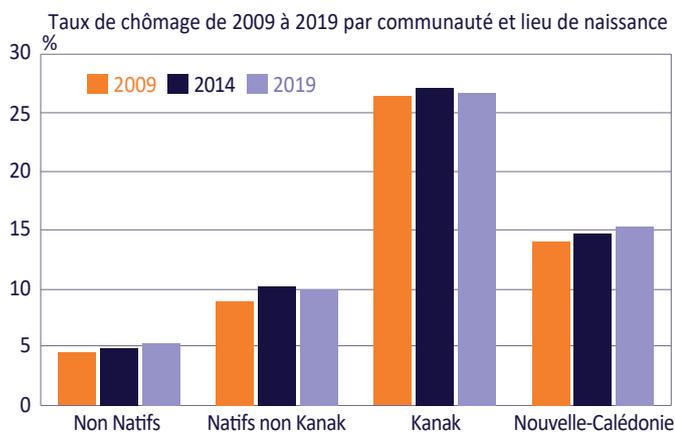
### Deux chômeurs sur trois sont Kanak

Environ 20 000 personnes se sont déclarées en situation de chômage au recensement de 2019 au lieu de 19 100 en 2014 ou 15 500 en 2009. Le taux de chômage au sens du recensement (*définitions*) s'établit ainsi à 15,3 % en 2019 contre 14,7 % en 2014 et 14,0 % en 2009. Ce taux situe la Nouvelle-Calédonie à un niveau un peu supérieur à la moyenne métropolitaine (13,5 % au recensement de 2017) mais deux fois plus faible que dans l'outremer français. Le taux de chômage reste stable (15,6 %) chez les femmes quand celui des hommes remonte à 15,0 % contre 13,9 % en 2014. La proportion des femmes parmi les chômeurs est passée de 40 % en 1989 à 52 % en 2009 puis 48 % en 2019. Le taux de chômage reste stable en province Sud (11 %) et aux îles Loyauté (33 %) alors qu'il augmente en province Nord (27 % contre 24 % en 2014). Le chômage demeure massif sur toute la côte Est : il dépasse 50 % à Bélep, 40 % à Pouébo et Ponérihouen, 35 % à Hienghène, Houailou, Poindimié et Ouégoa. La part des chômeurs de longue durée, qui recherchent un emploi depuis plus d'un an, a augmenté de 41,6 % à 46,4 % entre 2014 et 2019.

L'absence de qualification est le principal facteur d'exposition au chômage. Plus de quatre chômeurs sur dix sont peu ou pas diplômés, trois sur dix ont un CAP ou un BEP, deux sur dix ne possèdent qu'un baccalauréat et seulement un sur dix un bac+2 au moins. Par ailleurs, les jeunes restent particulièrement concernés : un chômeur sur trois a moins de 25 ans, un sur deux a moins de trente ans (voir

encadré n° 3). Comme en 2014, près de 30 % des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire se déclarent chômeurs. Plus des deux tiers de ces jeunes chômeurs appartiennent à la communauté Kanak, plus d'un tiers ne possèdent aucun diplôme ou que le brevet des collèges.

### Le taux de chômage augmente légèrement



Sources : Insee-Isee, recensements de la population

Plus d'un tiers de la population non Kanak possède un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 8 % pour la communauté Kanak. Ce déficit de qualifications constitue un frein à l'embauche et se répercute directement sur le taux de chômage : plus de deux chômeurs sur trois sont Kanak. Le taux de chômage de 5,3 % parmi les non-natifs et 9,9 % parmi les natifs non Kanak, atteint 26,7 % chez les Kanak. Ces indicateurs n'ont que très peu varié en dix ans. Entre 2014 et 2019, le taux de chômage des non natifs a augmenté de 0,4 points, celui des natifs non Kanak a diminué de 0,3 points et celui des Kanak de 0,4 points. Sur les 13 600 chômeurs Kanak, 45 % n'ont pas ou peu de diplômes. Seuls 4 % d'entre eux possèdent au moins un bac+2. L'éloignement entre tribus et bassins d'emplois constitue fréquemment un handicap dans l'insertion professionnelle. Ainsi, plus de deux chômeurs sur cinq habitent en zone tribale. Le taux de chômage est près du double en tribu (36 %) que hors tribu (19 %).

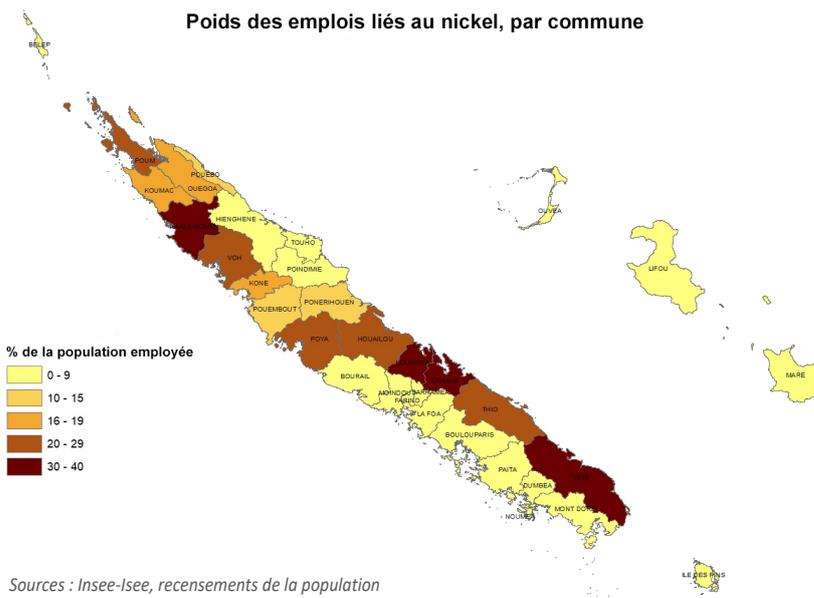
### Encadré n°1

#### Le secteur du nickel : un recours marqué à l'emploi local, en particulier Kanak

Au recensement de la population de 2019, 6 200 personnes déclarent travailler pour un employeur ou sur un poste directement identifiable comme étant du secteur du nickel. Leur âge moyen atteint 38 ans contre 40 ans dans l'ensemble des actifs occupés et un sur cinq a moins de 30 ans, deux tiers ont entre 30 et 49 ans et seulement 15 % ont plus de 50 ans (contre 25 % dans l'ensemble de la population active). Un peu plus de la moitié de ces actifs réside en province Sud et 47 % en province Nord. Le nickel représente ainsi 4 % des emplois en province Sud et 17 % en province Nord. Sa part est prépondérante pour les communes du sud de la côte est et du nord de la côte ouest : le nickel pèse entre 30 % et 40 % des emplois à Kaala-Gomen, Kouaoua, Canala et Yaté, et entre 15 % et 30 % à Poum, Voh, Poya, Houailou et Thio. Cependant, la majorité des travailleurs du nickel (60 %) réside en zones urbaines, dans le Grand Nouméa ou dans la zone VKP.

#### Le nickel est prépondérant dans l'emploi des communes du sud de la côte est et du nord de la côte ouest

##### Poids des emplois liés au nickel, par commune



Sources : Insee-Isee, recensements de la population

Ces emplois concernent environ 5 600 familles et 21 700 personnes, (dont 6 800 enfants de moins de 18 ans). En province Nord, c'est un habitant sur cinq qui travaille dans le secteur du nickel ou qui vit avec quelqu'un travaillant dans ce secteur.

Plus de la moitié des emplois liés au nickel est occupée par des Kanak. Parmi les 6 200 emplois clairement liés au nickel, 3 400 sont Kanak, 1 000 Européens, 600 Métis et 400 Wallisiens. La communauté Kanak est ainsi très nettement surreprésentée : 32 % de la population active occupée de tous les secteurs confondus est d'origine Kanak contre 54 % dans le secteur du nickel. Celui-ci pourvoit fortement l'emploi local : les non-natifs n'occupent que 13 % des emplois dans le nickel contre 30 % dans l'ensemble du marché du travail calédonien. Un Kanak sur dix travaille dans le secteur du nickel contre un natif non Kanak sur vingt et un non natif sur quarante. Environ 1 600 personnes déclarant travailler pour le secteur résident en tribu. Sur la Grande Terre, un actif sur sept résidant en tribu exerce sa profession dans la filière du nickel.

Près de 60 % des emplois correspondent à des professions d'ouvriers, 24 % des professions intermédiaires (techniciens, géologues, superviseurs, chefs de four, etc.) et 10 % des cadres ou des ingénieurs. Plus de 70 % des Kanak travaillant pour le secteur sont des ouvriers, 17 % ont des professions intermédiaires et 4 % sont des cadres. Deux cadres du nickel sur dix sont Kanak contre un cadre sur dix dans l'ensemble du marché du travail. Selon les conclusions de l'étude de l'Isee d'avril 2021, un salarié du privé sur cinq dépend du nickel en 2019 (Voir Synthèse N° 47 - Le nickel en Nouvelle-Calédonie).

## Encadré n°2

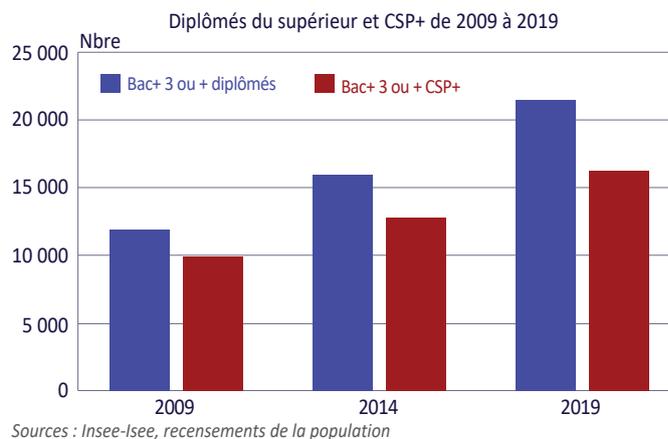
### Le nombre de diplômés du supérieur en augmentation beaucoup plus rapide que les postes qui requièrent ce niveau de formation, conjugué à une inadéquation des compétences, accentue le phénomène de déclassement

La part des actifs occupés diplômés du supérieur augmente au fil des ans. C'est le cas également des personnes qui, parmi eux, possèdent un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle (minimum BAC+3) : ces personnes hautement diplômées étaient près de 12 000 en 2009, 16 000 en 2014 et 21 500 en 2019. Le niveau validé par leur diplôme peut laisser espérer à ces personnes l'occupation d'un poste de catégorie « CSP+ » soit profession intermédiaire ou cadre. Le diplôme n'est cependant pas le seul critère déterminant et est en général associé à d'autres facteurs comme l'ancienneté et l'expérience.

Le nombre de personnes hautement diplômées ne cesse de croître (+35 % entre 2014 et 2019) bien plus rapidement que le nombre de postes CSP+ offerts (+4 % entre 2014 et 2019), ce qui explique que leur proportion à occuper ce type de poste baisse progressivement : 83 % en 2009, 80 % en 2014 et 76 % en 2019.

La proportion des natifs hautement diplômés titulaires d'un poste de CSP+ suit une tendance similaire (78 % en 2009, 79 % en 2014 et 71 % en 2019) et l'écart avec leurs homologues non-natifs est significatif, atteignant 8 points en 2019. Le constat de déclassement des personnes hautement diplômées s'amplifiant au fil du temps, se vérifie sur toutes les tranches d'âge. Une exception toutefois, chez les plus jeunes, c'est-à-dire ceux âgés de moins de trente ans : alors que les natifs voient leur poids dans les catégories CSP+ baisser au cours du temps, les non natifs sont plus représentés en 2019 qu'en 2014 (78 contre 73 % en 2014). Ce phénomène pourrait trouver son origine dans la loi sur la protection de l'emploi local : sa mise en place concrète sur la période attire certes une main d'œuvre moins nombreuse, mais plus qualifiée. Pour 100 jeunes non natifs hautement diplômés arrivés sur le Caillou sur la période 2015-2019, 84 ont pourvu un poste de CSP+. Soit un taux plus élevé de 13 points par rapport aux jeunes non natifs plus anciens sur le territoire et de 19 points comparé aux jeunes natifs.

### Les hauts diplômés sont beaucoup plus nombreux que les postes de CSP+



## Encadré n°3

### Près de trois jeunes sur dix ne sont ni en emploi ni en formation

En Nouvelle-Calédonie, 45 % des jeunes de 16 à 29 ans ont un emploi (comme en métropole), 27 % sont en étude et 28 % (soit 15 700 personnes) ne sont ni en emploi ni en formation. Cette catégorie, souvent désignée par l'acronyme Neet (définitions), est devenue une cible des politiques publiques visant à lutter contre les difficultés d'insertion. La part des Neet au sein de la jeunesse calédonienne est inchangée depuis 2009. Elle est plus élevée sur le Caillou qu'en métropole (20 %) mais est nettement inférieure aux taux rencontrés à la Réunion (38 %) ou en Guyane (43 %). Trois Neet sur cinq recherchent un emploi et sont donc chômeurs et deux sur cinq se déclarent inactifs. La parité est respectée dans cette catégorie : les Neet se composent de presque autant d'hommes que de femmes.

41 % des Neet, soit environ 6 500 jeunes, sont sortis du système éducatif avec un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges. Ces jeunes décrocheurs non insérés représentent plus d'un jeune Calédonien sur dix. Une petite majorité d'entre eux sont des hommes (57 %). Parmi les 9 200 Neet ayant un diplôme au-delà du BEPC, 42 % possèdent un CAP ou un BEP, 26 % un baccalauréat professionnel, 19 % un baccalauréat général ou technique et 13 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (au moins bac+2). Une petite majorité d'entre eux sont des femmes (54 %).

Le lieu de résidence est également significatif. Deux Neet sur cinq résident en tribu. Plus généralement, l'éloignement de l'emploi est plus accentué sur la côte Est : à Bélep, Canala, Hienghène, Houailou, Ouégoa et Ponérihouen ou à Maré, c'est plus d'un jeune sur deux dont les chances d'insertion professionnelle sont limitées. A l'inverse, les Neet représentent un jeune sur cinq dans le Grand Nouméa.

En conséquence, la communauté Kanak est très surreprésentée dans cette catégorie : 69 % des Neet sont des Kanak, 25 % des natifs non Kanak et 6 % des non natifs. Au total, près d'un jeune Kanak sur cinq est dans cette situation.

## Définitions

La **population active ayant un emploi** comprend dans cette étude les personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent exercer une profession salariée ou non (même à temps partiel), aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ou être apprenti ou stagiaire rémunéré. Les **chômeurs** (au sens du recensement) sont les personnes ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elles soient inscrites ou non à un organisme de recherche d'emploi. La **population active** regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

La **population inactive** regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités et les personnes en incapacité de travailler. Les personnes vivant en tribu, qui exercent des activités non rémunérées (cultures vivrières/pêche pour la consommation personnelle, les échanges ou les dons, travaux collectifs, solidarité familiale) sont, au sens des recensements, classées parmi les inactifs.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il traduit la capacité d'une économie à intégrer l'ensemble de sa population en âge de travailler dans le marché de l'emploi.

Le **taux de chômage** est la part des chômeurs dans la population active. Dans cette étude, est considéré comme chômeur tout individu se déclarant à la recherche d'un emploi, même s'il n'est pas inscrit auprès des pôles ou des agences officielles. La mesure du chômage au sens du recensement de la population est purement déclarative. Il existe d'autres définitions, en particulier la mesure au sens du Bureau International du Travail (BIT), qui n'est pas directement comparable dans la mesure où plusieurs critères sont utilisés pour déterminer si la personne est chômeuse ou pas.

Le **taux d'activité** de la population est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs au sens du recensement) et l'ensemble de la population correspondante.

La **catégorie socioprofessionnelle** est déterminée en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Les personnes en emploi sont classées selon les critères définis par la nomenclature Insee des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans-commerçants ou chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

La **catégorie des cadres** regroupe les cadres des entreprises ou de la fonction publique (agent de catégorie A, ingénieur, magistrat, professeur de l'enseignement supérieur, officier) mais aussi les professions libérales (médecin, avocat, architecte ou expert-comptable).

La catégorie des **professions intermédiaires** regroupe les professeurs des écoles, les instituteurs, les infirmières, les kinésithérapeutes, les agents de catégorie B de la fonction publique, les sous-officiers, les techniciens et les contremaîtres non cadres.

Un **secteur** regroupe des **entreprises** qui ont la même activité principale au regard de la nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2). L'économie est regroupée en cinq grands secteurs : l'agriculture, l'industrie, la construction et les services, qu'ils soient marchands (commerce, transport, hébergement, communication, finances) ou non marchands (administration publique, enseignement, santé).

**Neet** : Neither in Employment nor in Education or Training, acronyme introduit depuis 2010 par la Commission Européenne pour identifier les personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Cette classification est utilisée pour mieux appréhender la situation des jeunes vis-à-vis du marché du travail.

## Bibliographie

- P. Rivoilan, « La croissance démographique fléchit nettement en Nouvelle-Calédonie entre 2004 et 2019 » Synthèse n° 45, Octobre 2020  
D. Broustet, « L'emploi progresse plus vite que la population en âge de travailler » Synthèse n° 37, Juillet 2016  
P. Rivoilan – D. Broustet, « Vingt ans de mutation de l'emploi », Synthèse n° 22, Novembre 2011  
A. Dokunengo – V. Ujicas, Enquête Forces de travail 2019

Synthèse n° 48

Edition Mai 2021

Directeur de la publication : O. Fagnot

Conception graphique et réalisation : C. Aluze, M. Guiseppi